

ÉCOLES CAVES TREILLES : DES SERVICES ADAPTÉS POUR LES PARENTS D'ÉLÈVES DE 7H30 À 18H15



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Parce qu'il est parfois difficile de concilier ses horaires avec le rythme scolaire de vos enfants, le SIVOS Caves Treilles met tout en oeuvre pour vous faciliter la vie.

Que vous résidiez à Caves ou à Treilles, un accueil garderie, de la maternelle au CM2, vous ouvre ses portes à Caves :

- de 7h30 à l'ouverture de l'école,
- de la fin de la classe à 18h15.

Dans le cadre de cet accueil, nous envisageons de mettre en place une aide aux devoirs : vous avez un peu de temps à donner ? Rejoignez l'élan bénévole (contact Mairie de Caves).

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

La scolarité de vos enfants démarre à Caves et se poursuit à Treilles.

Un transport totalement gratuit est assuré entre les deux communes, avec des horaires compatibles avec la garderie.

Chaque commune est dotée d'une cantine scolaire. ■



LE MOT DES ÉLUS

Parce que le maintien des écoles est un enjeu majeur pour nos communes, les élus se mobilisent pour adapter l'offre aux besoins de chacun. Mais ce sont avant tout les habitants qui seront les acteurs majeurs pour l'avenir, en préférant inscrire leurs enfants dans leur commune de résidence. Chaque inscription compte !

VIVRE ENSEMBLE



Il est bon de rappeler que la possession d'un animal domestique impose des conduites respectueuses des autres.

Les animaux domestiques doivent demeurer sous le contrôle de leur maître. La divagation des chiens et des chats nuit à la collectivité.

Les aboiements et les bruits des autres animaux quand ils sont prolongés, répétitifs, sont une cause de mauvaises relations entre voisins. Les déjections canines doivent être ramassées par les maîtres attentifs. La commune possédant 8 Toutounets à cet effet.

Bien sûr, les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent être déclarés et répertoriés en mairie, assurés, promenés en laisse et muselés systématiquement.

Ces attitudes, ces postures permettent de conserver la qualité de vie que nous partageons et qui nous est chère. ■

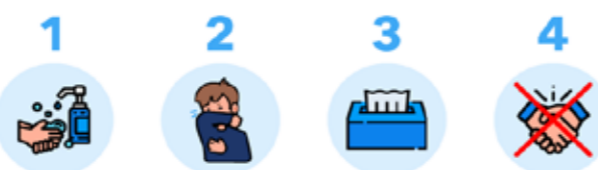
INFO CORONAVIRUS

Le coronavirus et ses variants sont plus que jamais présents dans notre quotidien. Aussi, n'oublions pas les gestes barrières afin de nous protéger les uns les autres.

PERMANENCE INFO VACCINATION

Par ailleurs, une permanence informative a été mise en place à l'accueil de la mairie, **les mardis, jeudis et vendredis, de 16h à 17h**, pour toutes les personnes, actuellement concernées par la vague de vaccination, et qui voudraient être orientées, conseillées, accompagnées. ■

LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



VIA CAVES N°21

FÉVRIER 2021



LE MOT DU MAIRE



Chers Cavistes,

Depuis déjà une année, l'importante crise sanitaire modifie notre vie quotidienne, érode l'indispensable tissu social, et perturbe le fonctionnement de toutes les collectivités territoriales.

Dans cette ambiance très particulière, je tiens à souligner tous les efforts réalisés par votre équipe municipale (élus et agents).

Mobilisés et attentifs, nous veillons quotidiennement à l'application des directives sanitaires pour la sécurité de nos concitoyens.

Comme promis, ce numéro 21 de *Via Caves* vous permettra de retrouver synthétiquement toutes les informations concernant la vie de votre village ainsi que les

projets suivis par le conseil municipal que j'ai l'honneur de présider. D'autre part, nous l'avons enrichi d'une page histoire locale sur l'école et du projet concernant la réhabilitation de l'église de Sainte Germaine.

Enfin, après 6 années en responsabilité au pilotage des services municipaux de Caves en sa qualité de secrétaire de mairie, Yannick Callarec a rejoint en fin d'année dernière Perpignan pour donner un nouvel élan à sa carrière. En relation étroite avec le *Centre de Gestion des Collectivités Territoriales de l'Aude*, le recrutement de Marie-Pierre Cordonnier vient d'être concrétisé en cette fin février.

Nous présenterons notre nouvelle secrétaire de mairie dans le prochain *Via Caves*.

Bonne lecture. Restons tous vigilants et à bientôt. ■

Bernard DEVIC

FOCUS : COMEX COMMUN CAVES - TREILLES !

Lors de son élection en 2014, Bernard DEVIC avait souhaité créer une réunion hebdomadaire de ses adjoints pour faire un point d'information régulier de l'action et du calendrier municipaux. Cette réunion baptisée "*comité exécutif*" est plus connue sous le nom de son abréviation "*COMEX*".

La commune de Treilles est également dotée d'une structure identique depuis 2020. Les deux communes participant déjà à la gestion de dossiers partagés notamment celui de l'enseignement dans le cadre du SIVOS (*Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire*), l'idée a fait son chemin dans l'esprit des deux édiles et **l'initiative de rassembler les deux COMEX pour une séance de partage et de présentation s'est tenue au foyer de Caves le 5 février dernier**, dans le respect des règles sanitaires.

Un peu d'histoire permet de souligner le côté insolite de cette réunion. **En effet depuis le déplacement du chef-lieu de l'ancienne commune de Treilles vers**



la section du hameau de Caves le 17 juillet 1906, par décret du Président de la République, Armand FALLIERES, les élus émanant de la section de Treilles, **en désapprobation de cette décision**, n'avaient jamais plus siégé au conseil municipal jusqu'à la séparation de 1935 (donc jamais à Caves). Après la prise de contact et les présentations d'usage, il a été question de sécurité, de projets culturels et de renforcer la coopération des deux communes pour l'intérêt de tous. ■

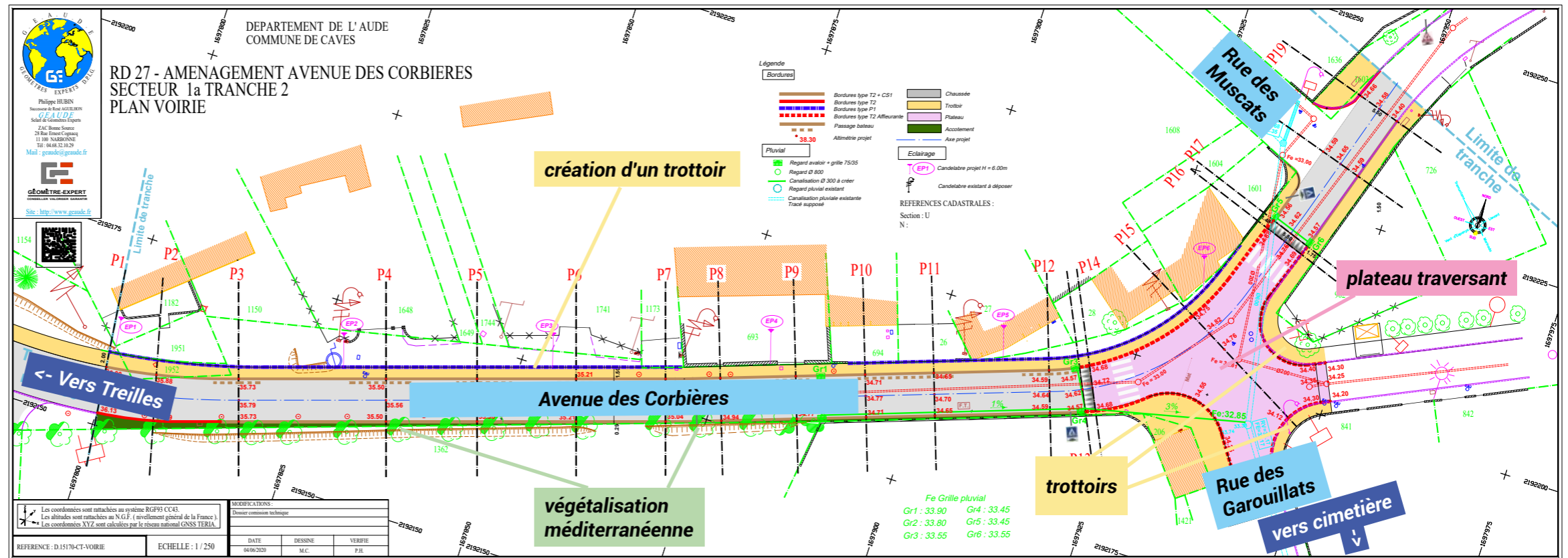
CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DE LA 2^{ÈME} TRANCHE DE L'AVENUE DES CORBIÈRES

LES ENTREPRISES RETENUES SONT LES MÊMES QUE CELLES QUI ONT RÉALISÉ LA PREMIÈRE TRANCHE

Cela va faciliter la remise en œuvre de ce chantier et la parfaite connexion entre la tranche réalisée et celle à venir.

L'entreprise Malet a été retenue pour le lot voirie, et l'entreprise Débec, pour le lot éclairage public ; elles vont démarrer à la mi-mars pour que les travaux soient réalisés avant l'été.

Toutes les mesures seront prises pour que les riverains continuent à vivre le plus normalement possible. ■



LE RAMONAGE : INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE



A Caves, de récents événements nocturnes, ont mis en évidence la nécessité légale et obligatoire de faire procéder 2 fois par an, avant et pendant la période de chauffe, au ramonage des cheminées actives. Pour les appareils de chauffage à combustibles liquides, gaz et mazout, 1 seul ramonage est obligatoire.

Ces opérations doivent être effectuées par une entreprise qualifiée et agréée qui devra délivrer un certificat de ramonage et d'entretien exigé par votre compagnie d'assurance en cas de sinistre. En effet, le ramonage est un moyen de prévention des incendies et des intoxications au monoxyde de carbone. Il rendra à votre cheminée de meilleurs tirage et rendement.

Il vous en coûtera entre 50 et 100 euros mais la tranquillité et la sécurité valent bien cet effort. ■

L'ACCA DE CAVES

Chaque année, l'ACCA de Caves fait appel au *Groupe d'Intérêts Cynégétiques Corbières Maritimes (G.I.C.)* pour entretenir et aménager des espaces naturels.

Par leur initiative, ils contribuent dans le cadre de la biodiversité, à répondre partiellement à la problématique des friches viticoles ou communales.

Comme la dernière en date du mois de Novembre 2020, l'ACCA a ainsi ensemencé sept champs de blé et de luzerne en garrigue, pour fournir à la faune sauvage, l'accès à un grenier alimentaire.

Pour compléter leur engagement, des chasseurs mettent en place des abreuvoirs remplis d'eau en période de sécheresse. Ils s'impliquent également dans l'entretien de certains chemins. ■



**LE MOT DE JEAN-LUC LAFFOND
PRÉSIDENT DE L'ACCA**

En apportant leur pierre à l'édifice de Dame Nature, l'ACCA de Caves oeuvre, comme beaucoup d'autres, à la gestion du patrimoine !

LA COMMUNE S'INSCRIT DANS LA DÉMARCHE RÉGIONALE DES CONTRATS BOURG-CENTRE



La commune a fait acte de pré-candidature au projet de bourg-centre dans le cadre d'une démarche conjointe avec Treilles et le Grand Narbonne. **L'inscription dans cette démarche régionale va être l'occasion de formaliser le schéma d'aménagement et de développement global de la commune pour les 10 ans à venir.** Ce schéma concerne la qualification et l'aménagement de l'espace public, la rénovation des équipements, le soutien et la création de services à la population, le développement des mobilités douces...

Ce souhait de contractualisation à des politiques publiques partenariales s'inscrit dans le même sens que celui de la signature de la convention pré-opérationnelle avec l'Établissement public foncier pour laquelle la commune a délibéré le 20 octobre 2020. **Ce dispositif permettra également une articulation et une mise en cohérence avec des communes voisines et amies qui bénéficient de ce dispositif : Leucate et La Palme.** La Région ensuite met à disposition de chaque bourg-centre, un "bouquet" de dispositifs mobilisables "sur mesure" en fonction des spécificités et du projet établi. ■

AMÉNAGEMENT DU PARKING EN TERRE PROCHE DE LA MAIRIE

Depuis quelques jours, piquets de chantiers, apports de terre et de végétaux et circulation d'engins sont visibles sur le terrain situé face à la mairie.

L'objectif est de réaliser un parking organisé et ombragé sur un secteur fréquenté et stratégique de la commune. En effet, proche du foyer, du boulodrome, de la mairie et de la maison Rose Suzanne, mais aussi fréquenté par les départs de randonnées, **ce terrain méritait une requalification.**

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise de terrassement Joël DIAZ et les services municipaux, sous la houlette d'André Moulis, adjoint en charge des travaux et d'Isabelle Dormières, conseillère municipale. Places de stationnement délimitées et plantation de figuiers, faux poivriers, jacaranda, muriers platanes,



amandiers et lauriers offriront un cadre de vie agréable et faciliteront l'accès des usagers par l'organisation du stationnement.

A noter que le revêtement stabilisé permettra également de pratiquer, comme avant, la pétanque en cas de compétition nécessitant l'extension provisoire du boulodrome. ■